

Fin 2016, 3 000 établissements sociaux disposent de 140 400 places d'hébergement permanentes pour accueillir, héberger et accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale (pour l'essentiel, sans domicile), ce qui constitue une augmentation de 39 % par rapport à fin 2012. Dans un contexte où les besoins de mise à l'abri sont toujours plus élevés, le taux d'occupation global est de 94 %. 45 % des adultes hébergés, hors places d'urgence, sont des hommes seuls et sans enfant, quand les femmes sont le plus souvent accompagnées d'enfants. Les mineurs représentent 30 % des effectifs, les non-ressortissants de l'Union européenne 60 % et les demandeurs d'asile 32 %. Une petite part des adultes hébergés a une activité professionnelle (14 %). Un quart perçoivent le revenu de solidarité active (RSA) et 17 % n'ont aucune ressource.

### 140 400 places d'hébergement permanentes fin 2016

Fin 2016, selon l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) de 2016 (voir annexe 1.1), 3 000 établissements sociaux sont chargés d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale. Ces établissements diffèrent selon les publics accueillis, les missions qui leur sont confiées et les moyens qui leur sont alloués. Les sept catégories d'établissements sociaux considérées dans cette fiche (*encadré 1*) employaient, fin 2016, 30 190 personnes correspondant à 21 800 emplois en équivalent temps plein (*encadré 2*). Ces établissements disposent de 140 400 places permanentes<sup>1</sup> d'hébergement au 15 décembre 2016 (*tableau 1*).

Un tiers de ces places se trouvent dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un quart dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et un peu moins d'un quart dans les autres centres d'accueil (qui comprennent des centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion

hors CHRS). Les maisons relais représentent une place sur dix, les établissements d'accueil mère-enfant (EAME) ainsi que l'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA) 4 % d'entre elles chacun. Enfin, les centres provisoires d'hébergement (CPH), destinés aux réfugiés, comptent pour 1 % du total.

### 40 000 places créées entre 2012 et 2016, notamment pour l'accueil d'urgence

Le nombre de places d'hébergement permanentes fin 2016 a augmenté de 39 % par rapport à fin 2012 (*tableau 1*). Tous les types d'établissements sont concernés à des degrés divers (sauf les EAME), selon les priorités fixées par les pouvoirs publics, notamment pour renforcer l'accueil d'urgence.

Les capacités de l'accueil dit « généraliste » augmentent ainsi fortement, notamment dans les autres centres d'accueil (+75 %). Le nombre moyen de places par établissement y est passé de 31 à 40 et on compte 213 établissements supplémentaires. Les capacités des CHRS augmentent elles aussi, quoique plus faiblement (+10 %). Cette hausse est, pour un peu plus

1. Les places non permanentes, y compris les nuitées hôtelières mobilisées par les associations et les places hivernales ou mises à disposition dans le cadre du plan Grand Froid, n'entrent pas dans le champ de l'enquête ES-DS. Les profils des personnes qui les occupent ne peuvent donc pas être décrits dans cette fiche.

de la moitié, due à celle du nombre de places d'urgence<sup>2</sup> (+2 400 places), qui représentent désormais 16 % des capacités en CHRS.

Enfin, près de 4 000 places supplémentaires ont été ouvertes en maison relais entre fin 2012 et fin 2016 grâce à la présence de 180 établissements supplémentaires<sup>3</sup>. Quant aux EAME, financés par l'aide sociale à l'enfance, le nombre de places y reste stable.

### 17 600 places supplémentaires depuis fin 2012 pour l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

Pour faire face à la hausse des demandes d'asile (+39 % entre 2012 et 2016), les capacités du

dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA) ont été renforcées. La totalité des trois catégories du DNA considérées ici (Cada, AT-SA, CPH)<sup>4</sup> comptabilisent une augmentation de 70 % en quatre ans, soit 17 600 places. Avec 3 700 places supplémentaires, les capacités d'accueil au titre de l'AT-SA ont été triplées, grâce à la présence de 49 établissements supplémentaires. 13 600 places permanentes ont été créées en Cada, soit une hausse de 63 % en quatre ans, grâce à 58 Cada supplémentaires et à l'augmentation du nombre moyen de places par établissement (passé de 78 à 106). Les capacités au sein des CPH s'accroissent également, mais dans une moindre mesure (+22 %).

#### Encadré 1 Champ de l'étude

Sept catégories d'établissements sont étudiées dans cette fiche. Deux d'entre elles font partie de l'hébergement dit « généraliste » :

- les **centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ;
- les « **autres centres d'accueil** », qui sont des centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion hors CHRS (les centres d'hébergement d'urgence [CHU] sont inclus dans cette catégorie).

L'hébergement par les nuitées d'hôtel, mobilisées par les associations sur financement de l'État, n'entre pas dans le champ de l'enquête ES-DS. Il en est de même pour les établissements ou lieux mobilisés uniquement de manière temporaire, essentiellement au cours de la période hivernale (par exemple, dans le cadre du plan Grand Froid).

Trois catégories d'établissements font partie du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA) :

- les **centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)**, qui sont la règle en matière d'hébergement des demandeurs d'asile ;
- les **centres provisoires d'hébergement (CPH)**, dédiés à l'accueil des réfugiés ;
- les **établissements d'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA)**, mobilisés en l'absence de places disponibles dans les Cada.

Entrent également dans le champ de l'étude les **maisons relais**, y compris les résidences accueil, qui sont une forme de logement adapté destiné à des personnes en très grande difficulté sociale ou psychologique.

Enfin, sont inclus les **établissements d'accueil mère-enfant (EAME)**, destinés aux parents, essentiellement à des mères isolées, d'enfants de moins de 3 ans.

2. Les places d'accueil dans les établissements peuvent être de différentes natures : urgence, stabilisation, insertion... Les places d'urgence sont destinées à un hébergement avec prise en charge immédiate.

3. Une partie de cette hausse correspond au plan triennal visant à réduire le recours aux nuitées hôtelières, annoncé en février 2015, qui prévoyait la création de 1 500 places.

4. L'ensemble du DNA fin 2016 ne fait pas partie du champ de cette fiche. Le DNA comprenait également des établissements d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (Huda) et des catégories apparues peu avant, notamment les centres d'accueil et d'orientation (CAO) mis en place en 2015, qui ont, pour la plupart, été transformées en Huda en 2020.

## Encadré 2 Le personnel des centres d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale

Fin 2016, 30 190 personnes correspondant à 21 800 emplois en équivalent temps plein (ETP) travaillent dans ces établissements (tableau). Il y a au total 16 personnes en ETP pour 100 places d'hébergement permanentes. Les éducateurs spécialisés (sans fonction d'encadrement) sont la profession la plus représentée (15 % des ETP), devant les surveillants de nuit (9 %). Les moniteurs éducateurs représentent 5 % des ETP, les assistants de service social 6 %, les conseillers en économie sociale et familiale 6 %, les animateurs sociaux 4 %. Le taux d'encadrement<sup>1</sup> agrégé varie fortement selon la catégorie d'établissements. Il est le plus élevé dans les EAME (45 %), où sont accompagnés de très jeunes enfants et leurs parents, et le plus faible dans les établissements destinés aux demandeurs d'asile : les Cada (7 %) et les AT-SA (5 %). Il est de 22 % dans les CHRS, alors que les autres centres d'accueil, les maisons relais et les CPH ont des taux plus faibles, respectivement de 14 %, 11 % et 11 %.

Globalement, le taux d'encadrement a diminué de 4 points depuis fin 2012 et de 6 points depuis fin 2008, le nombre de places ayant augmenté de 39 % depuis fin 2012 et de 64 % depuis fin 2008. La baisse depuis 2012 résulte en partie d'un effet de composition, la part des places dans les Cada et AT-SA ayant fortement augmenté. Ce n'est cependant pas le seul facteur explicatif puisque la baisse du taux d'encadrement s'observe dans toutes les catégories d'établissements, hormis les AT-SA qui restent à un niveau faible (5 %). Ainsi, le taux d'encadrement est passé de 27 % en CHRS fin 2008 à 22 % fin 2016, de 10 % à 7 % en Cada, de 52 % à 45 % en EAME, etc.

### Effectifs du personnel en ETP et taux d'encadrement fin 2008, fin 2012 et fin 2016, par catégorie d'établissements

		Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais – Résidences accueil	CPH	Cada	AT-SA	Ensemble
2016	Effectifs en ETP	2 780	9 970	4 540	1 620	190	2 390	300	21 800
	Nombre de places permanentes	6 200	45 000	32 100	14 400	1 800	35 100	5 700	140 400
	Taux d'encadrement (en %)	44,5	22,1	14,1	11,3	10,5	6,8	5,3	15,5
2012	Effectifs en ETP	2 910	10 180	3 140	1 310	200	1 840	100	19 680
	Nombre de places permanentes	6 300	41 000	18 400	10 600	1 500	21 500	2 000	101 300
	Taux d'encadrement (en %)	46,0	24,8	17,1	12,4	13,5	8,6	5,0	19,4
2008	Effectifs en ETP	2 670	10 910	2 320	610	180	2 090	nd	18 780
	Nombre de places permanentes	5 100	41 200	12 000	4 600	1 400	21 100	nd	85 400
	Taux d'encadrement (en %)	52,3	26,5	19,3	13,2	12,9	9,9	nd	22,0

nd : non disponible.

**Note >** ETP : équivalent temps plein. Voir l'encadré 1 pour les acronymes des types d'établissements. Les établissements de l'AT-SA n'étaient pas dans le champ de l'enquête ES-DS 2008.

**Lecture >** Fin 2016, le taux d'encadrement des établissements d'accueil mère-enfant est de 44,5 %.

**Champ >** France (hors Mayotte).

**Source >** DREES, enquêtes auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2008, 2012 et 2016.

1. Le taux d'encadrement est défini comme le nombre de personnes employées en équivalent temps plein rapporté au nombre de places d'hébergement permanentes ; il est exprimé en pourcentage (taux pour 100 places d'hébergement permanentes).

## Une quasi-saturation des capacités d'hébergement

132 200 personnes<sup>5</sup> sont hébergées au 15 décembre 2016, soit une hausse de 37 % par rapport au 15 décembre 2012. Le taux d'occupation agrégé<sup>6</sup> baisse très légèrement par rapport à 2012 (94 % contre 96 %). La forte hausse du nombre de places dans le DNA a permis la baisse du taux d'occupation dans ces structures. Dans les Cada, le taux d'occupation est passé de 100 % fin 2012 à 92 % fin 2016. Alors qu'elles étaient, elles aussi, occupées en totalité ou presque fin 2012, les places en AT-SA

sont occupées à 91 % fin 2016, celles en CPH à 96 %. Deux facteurs, notamment, expliquent la vacance des places disponibles en 2016 : les délais nécessaires à la mobilisation des nouvelles capacités et le gel d'une partie de ces places pour les besoins de la relocalisation des demandeurs d'asile accueillis dans le cadre d'un accord européen adopté en septembre 2015<sup>7</sup>. Dans l'hébergement généraliste, le taux d'occupation atteint 96 %. Il reste élevé et stable dans les CHRS (97 % fin 2016 et 96 % fin 2012) et dans les autres centres d'accueil (94 % et 95 % respectivement).

**Tableau 1** Activité d'hébergement par catégorie d'établissements, fin 2016

	Nombre d'établissements	Nombre moyen de places par établissement	Places permanentes	Taux de croissance du nombre de places par rapport à fin 2012 (en %)	Écart du nombre de places entre fin 2012 et fin 2016	Nombre de personnes accueillies	Taux d'occupation (en %)
<b>Ensemble des établissements</b>	<b>2 994</b>	<b>47</b>	<b>140 400</b>	<b>+39</b>	<b>39 100</b>	<b>132 200</b>	<b>94</b>
Établissements d'accueil mère-enfant (EAME)	166	38	6 200	-1	-100	5 400	87
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	847	53	45 000	+10	4 000	43 900	97
Autres centres d'accueil	811	40	32 100	+75	13 800	30 200	94
Maisons relais – Résidences accueil	726	20	14 400	+36	3 800	13 500	94
Centres provisoires d'hébergement (CPH)	32	57	1 800	+22	300	1 700	96
Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)	332	106	35 100	+63	13 600	32 400	92
Accueil temporaire service de l'asile (AT-SA)	80	71	5 700	+182	3 700	5 200	91

**Lecture >** Le nombre total de places en CHRS a augmenté de 10 % entre le 15 décembre 2012 et le 15 décembre 2016.

**Champ >** France (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016.

**Source >** DREES, enquêtes auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2012 et 2016.

5. Ces personnes, hormis celles en maisons relais, sont considérées comme « sans domicile », même s'il n'y a pas forcément un consensus sur la définition de cette notion. Ainsi, 118 800 personnes prises en compte dans le champ de cette fiche sont sans domicile. En revanche, des personnes sans domicile sont en dehors de son champ, par exemple les personnes hébergées en chambre d'hôtel ou dans les lieux mobilisés par les plans Grand Froid et les personnes ne venant que dans des lieux de distribution de repas. Ces dernières catégories de personnes sont en revanche incluses dans le champ de l'enquête Sans-domicile 2012, menée par l'Insee et l'Ined (voir annexe 1.1).

6. Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de places d'hébergements occupées et le nombre de places d'hébergement offertes par les établissements.

7. La France s'était engagée à accueillir (c'est-à-dire à « relocaliser ») en deux ans 30 700 demandeurs d'asile arrivés en Europe par la Grèce et l'Italie. Au 6 décembre 2016, seuls 2 373 demandeurs d'asile ont été relocalisés (source : Commission européenne [2016], Huitième rapport sur la relocalisation et la réinstallation, 8 décembre).

Le taux d'occupation augmente un peu dans les établissements d'accueil mère-enfant (+1 point) et les maisons relais (+3 points).

### 30 % de mineurs parmi les personnes hébergées

Hors places d'urgence, 30 % des personnes hébergées fin 2016 ont moins de 18 ans (*tableau 2*). Cette proportion est plus élevée que dans l'ensemble de la population française (22 %) mais elle est en légère baisse par rapport à la proportion observée fin 2012 dans les établissements sociaux (32 %). Les mineurs sont naturellement très présents dans les établissements d'accueil mère-enfant (55 % des personnes hébergées). Ils représentent aussi 39 % des personnes en Cada<sup>8</sup>, 37 % de celles en CPH et 31 % de celles en CHRS. Leur part est en revanche très faible dans les maisons relais (3 %), qui accueillent des personnes à l'issue d'un long parcours dans la précarité et qui sont donc plus âgées. Les jeunes adultes, âgés de 18 à 34 ans, représentent 33 % des personnes hébergées, 31 % de celles en CHRS et 39 % de celles en Cada (contre 20 % dans l'ensemble de la population française). Enfin, les personnes âgées de 35 ans ou plus (37 % des personnes hébergées) sont très majoritaires en maisons relais où elles représentent 86 % des personnes accueillies (55 % des personnes y ont 50 ans ou plus).

68 % des mineurs accueillis sont ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne (UE) et 5 % d'un pays de l'UE. La majorité des mineurs étrangers (62 %) sont accueillis dans le DNA. 71 % des mineurs des autres centres d'accueil sont étrangers, 49 % en CHRS et 31 % en EAME.

### 60 % des personnes hébergées sont ressortissantes d'un pays extérieur à l'Union européenne

36 % des personnes hébergées dans les établissements sociaux sont de nationalité française, 60 % d'un pays extérieur à l'UE et 4 % sont des étrangers ressortissants d'un pays de l'UE (*tableau 2*).

32 % sont demandeurs d'asile. La proportion de personnes ressortissantes d'un pays extérieur à l'UE varie selon le type d'établissements : elle est de 9 % dans les maisons relais, 35 % dans les EAME, 41 % dans les CHRS et 55 % dans les autres centres d'accueil. La totalité des personnes fréquentant les Cada, les CPH et les AT-SA sont dans ce cas.

La part des ressortissants d'un pays hors de l'UE est en hausse de 7 points par rapport à fin 2012 (60 % contre 53 %). D'un côté, les effectifs ont augmenté plus vite dans les Cada et l'AT-SA que dans l'ensemble des catégories d'établissements, de l'autre, la part des ressortissants d'un pays hors de l'UE a progressé dans les CHRS (+7 points) et dans les EAME (+6 points).

### Les personnes hébergées sont en majorité des hommes

56 % des personnes hébergées (adultes et enfants), hors places d'urgence, sont de sexe masculin (*tableau 2*). Cette surreprésentation masculine est générale, sauf en établissement d'accueil mère-enfant où le déséquilibre est inversé, mais elle est accentuée dans l'AT-SA (68 % d'hommes) et dans les maisons relais (70 %). En prenant en compte uniquement les adultes, la proportion d'hommes parmi les personnes hébergées est du même ordre (59 %).

Dans l'ensemble, les personnes seules sans enfant représentent 60 % des adultes hébergés, les trois quarts étant des hommes. Les adultes avec enfant(s), qu'ils soient seuls ou en couple, représentent 33 % des adultes accueillis, environ la moitié étant en couple. Ces proportions sont du même ordre en CHRS et dans les autres centres d'accueil. Dans les maisons relais, les personnes seules sans enfant sont surreprésentées (94 % des adultes). Les adultes avec enfant(s) et tout particulièrement ceux vivant en couple sont surreprésentés dans les Cada (respectivement 51 % et 37 % des adultes hébergés) et les CPH (48 % et 36 %). Dans les établissements d'accueil mère-enfant, 84 % des adultes sont des femmes seules avec enfant(s) – des femmes

8. 99,6 % des mineurs en Cada accompagnent une famille ou un groupe : il ne s'agit donc pas de mineurs non accompagnés (MNA). Les MNA relèvent de l'aide sociale à l'enfance.

**Tableau 2** Description des personnes hébergées, par catégorie d'établissements, fin 2016

En %

	Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais – Résidences accueil	CPH	Cada	AT-SA	Ensemble des établissements	Ensemble de la population des ménages
<b>Sexe</b>									
Femme	72	45	41	30	41	46	32	44	52
Homme	28	55	59	70	59	54	68	56	48
<b>Âge</b>									
Moins de 18 ans	55	31	28	3	37	39	27	30	22
18 à 34 ans	39	31	31	11	39	39	56	33	20
35 à 49 ans	6	25	24	31	20	18	14	22	19
50 ans ou plus	0	13	17	55	5	4	3	15	38
<b>Situation familiale<sup>1</sup></b>									
Homme seul sans enfant	0	46	49	69	39	30	60	45	10
Femme seule sans enfant	5	17	15	25	8	9	4	15	13
Homme seul avec enfant(s)	2	2	1	0	2	1	1	1	1
Femme seule avec enfant(s)	84	17	12	2	10	13	8	14	5
Couple sans enfant	1	5	5	3	3	6	6	4	35
Couple avec enfant(s)	8	13	16	1	36	37	21	18	36
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)	0	1	2	0	2	4	1	2	nd
<b>Nationalité</b>									
Française	60	51	36	89	0	0	0	36	94
Étrangère ressortissant de l'Union européenne	3	7	8	2	0	1	1	4	2
Étrangère ne ressortissant pas de l'Union européenne	35	41	55	9	100	99	99	60	4
dont demandeurs d'asile	2	4	17	0	1	81	81	32	nd
Inconnue	3	1	0	0	0	0	0	0	0

nd : non disponible.

1. Dans les établissements, la ventilation par situation familiale est calculée en excluant les enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 31 % des personnes hébergées hors places d'urgence). Dans l'ensemble de la population, cette ventilation est calculée en excluant les enfants de la personne de référence ou de son conjoint ainsi que les ménages complexes.

**Lecture** > La part des moins de 18 ans représente 30 % des personnes hébergées.

**Champ** > France (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016, personnes hébergées hors places d'urgence ; ensemble de la population : France, sauf pour la situation familiale où il s'agit des ménages ordinaires en France (hors Mayotte).

**Sources** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016 ; Insee, estimation de population au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le sexe et l'âge, recensement de la population 2015 pour la nationalité, enquête Emploi 2016 pour la situation familiale.

enceintes, des pères ou des couples pouvant aussi être accueillis.

La structure par configuration familiale des adultes accueillis est stable par rapport à fin 2012, sauf dans le DNA, où la part des adultes en couple avec enfant(s) a nettement baissé (-11 points dans les Cda, -11 points dans l'AT-SA, -23 points en CPH), alors que celle des hommes seuls sans

enfant a fortement augmenté (respectivement +12 points, +19 points, +22 points).

### Un quart des adultes hébergés en CHRS, hors places d'urgence, ont une activité professionnelle

41 % des adultes hébergés sont dans l'incapacité administrative ou médicale de travailler

**Tableau 3** Activité des adultes hébergés, par catégorie d'établissements, fin 2016

	En %							
	Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais – Résidences accueil	CPH	Cada	AT-SA	Ensemble
<b>Ayant une activité professionnelle, dont</b>	11	24	21	10	16	1	1	14
salarié en CDI (y compris intermittent)	4	6	5	3	4	0	0	4
salarié en CDD, intérimaire, saisonnier, emplois occasionnels	3	9	7	2	7	0	0	5
salarié en contrat aidé	1	3	2	1	2	0	0	2
activité d'insertion par l'activité économique (IAE)	1	2	2	1	2	0	0	1
activité d'adaptation à la vie active (AVA)	1	2	0	1	0	0	0	1
autre activité professionnelle (à son compte, alternance, etc.)	1	2	4	2	2	0	0	2
<b>En stage de formation</b>	6	5	3	1	5	1	0	3
<b>Chômeur</b>	25	41	29	22	66	9	13	26
<b>Retraité</b>	0	2	3	11	0	0	0	3
<b>Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle</b>	10	16	32	43	6	77	79	41
<b>Autre inactif de 16 ans ou plus</b>	31	7	7	8	5	5	4	7
<b>Étudiant ou jeune de moins de 16 ans</b>	10	2	2	0	2	1	1	1
<b>Inconnue</b>	7	3	4	4	0	7	1	4
<b>Ensemble</b>	100	100	100	100	100	100	100	100

**Lecture >** La part des adultes hébergés ayant une activité professionnelle est de 14 %.

**Champ >** France (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016, personnes hébergées hors places d'urgence et hors enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 74 000 personnes).

**Source >** DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

(tableau 3). Ces adultes sont surreprésentés, pour des raisons différentes, dans les Cada (77 % des adultes), en AT-SA (79 %) et dans les maisons relais (43 %). En effet, les demandeurs d'asile ne peuvent être autorisés à travailler qu'après un délai de neuf mois<sup>9</sup> à la suite de l'enregistrement de leur demande d'asile par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ; en maisons relais, en revanche, les personnes ne travaillent pas en raison de leur état de santé. Les chômeurs, majoritairement inscrits à Pôle emploi, représentent 26 % des adultes hébergés. Passé les délais d'obtention de leur statut de réfugié, les deux tiers des adultes en CPH sont

dans ce cas. 41 % des adultes hébergés en CHRS et 29 % de ceux dans les autres centres d'accueil sont aussi au chômage.

14 % des adultes hébergés ont un emploi : ils sont 21 % dans les autres centres d'accueil et 24 % en CHRS. Ces parts étaient similaires fin 2012. Les formes particulières d'emploi (les plus précaires) sont particulièrement développées : en CHRS, 6 % des adultes accueillis fin 2016 ont un CDI ; en revanche, 9 % ont un CDD ou sont intérimaires ou saisonniers et 3 % bénéficient d'un contrat aidé. Les dispositifs d'insertion par l'activité professionnelle sont plus secondaires : 2 % des adultes en

**Tableau 4** Répartition des adultes hébergés selon leurs ressources financières, par catégorie d'établissements, fin 2016

	En %							
	Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais – Résidences accueil	CPH	Cada	AT-SA	Ensemble
<b>Perçoit le revenu de solidarité active (RSA)</b>	62	34	26	23	67	9	9	24
<b>Principale allocation des personnes ne percevant pas le RSA mais bénéficiant d'une autre allocation</b>								
Allocation versée par Pôle emploi ou allocation pour demandeur d'asile (ADA)	2	6	16	4	0	68	69	27
Retraite, minimum vieillesse ou allocation veuvage (AV)	0	2	3	11	0	1	0	3
Allocation aux adultes handicapés (AAH), rente accident du travail (rente AT), pension d'invalidité ou allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	3	9	7	53	2	0	0	13
Prestations familiales	12	6	4	0	4	0	0	3
Autres allocations	1	3	3	1	2	9	2	4
<b>Ne perçoit aucune allocation mais perçoit un revenu de travail ou de stage ou la prime d'activité<sup>1</sup></b>	2	17	14	4	11	0	0	8
<b>N'a aucune ressource personnelle</b>	18	24	27	2	14	13	20	17
<b>Ensemble</b>	100	100	100	100	100	100	100	100

1. La prime d'activité n'est pas comptabilisée ici avec les autres allocations.

**Lecture** > La part des adultes hébergés qui perçoit le RSA est de 24 %.

**Champ** > France (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016, personnes hébergées hors places d'urgence et hors enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 74 000 personnes).

**Source** > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

9. Le délai était de neuf mois au moment de l'enquête, il est désormais de six mois.



CHRS travaillent dans un atelier d'adaptation à la vie active (AVA) et 2 % dans une structure d'insertion par l'activité économique (IAE).

Seulement 3 % des adultes hébergés fin 2016 sont à la retraite, mais ils sont plus nombreux dans les maisons relais (11 % des adultes hébergés).

### Seul un quart des adultes hébergés perçoivent le RSA, 17 % n'ont aucune ressource

Un quart des adultes hébergés (24 %) perçoivent le RSA (tableau 4). Leur part est la plus faible dans les Cda et en AT-SA (9 %). Les conditions d'attribution ne leur permettent pas en général d'y être éligibles, notamment celle portant sur la durée de séjour en France, qui ne s'applique cependant pas à tous les non-ressortissants de l'Union européenne. Dans les EAME, où le statut de parent isolé ou celui de parent favorise l'obtention du RSA, et dans les CPH, où celui de réfugié la favorise aussi, la part des adultes hébergés percevant le RSA est nettement plus élevée (respectivement 62 % et 67 %) que dans

les autres structures : 23 % dans les maisons relais, 26 % dans les autres centres d'accueil et 34 % en CHRS.

27 % des adultes en difficulté sociale ne bénéficient pas du RSA mais perçoivent une allocation de Pôle emploi<sup>10</sup> ou l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)<sup>11</sup>. 13 % touchent une allocation liée à une invalidité ou à un handicap (sans percevoir le RSA) : allocation aux adultes handicapés (AAH), rente pour accident du travail, pension d'invalidité ou allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). 3 % des adultes hébergés ne perçoivent pas le RSA mais touchent des prestations familiales, tandis que 3 % perçoivent une retraite, le minimum vieillesse ou l'allocation veuvage.

En définitive, 17 % des adultes accueillis n'ont aucune ressource (ni revenu de travail ou de stage, ni prestation sociale). C'est le cas d'un adulte sur quatre accueilli en CHRS et dans les autres centres d'accueil. Ces personnes peuvent cependant recevoir une aide financière d'associations ou de proches ou bien peuvent être contraintes à pratiquer la mendicité. ■

#### Pour en savoir plus

- > Des données complémentaires sont disponibles dans l'espace Open Data de la DREES, thème Minima sociaux et pauvreté, jeu de données L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale : [data.drees.sante.gouv.fr](http://data.drees.sante.gouv.fr).
- > Cabannes, P.-Y., Chauvin, P.-A. (2021, juillet). Le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 81.
- > Cabannes, P.-Y., Emorine, M. (2021, mars). Hébergement d'urgence permanent : au cours des années 2010, davantage de familles et des séjours rallongés. DREES, *Études et Résultats*, 1184.
- > Cabannes, P.-Y., Sigal, M. (2019, décembre). Le personnel des centres d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 46.
- > Pliquet, E. (2019, février). Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte évolution par rapport à 2012. DREES, *Études et Résultats*, 1102.

<sup>10</sup>. La question de l'enquête ES-DS mobilisée dans ce paragraphe porte sur la ressource principale autre que les revenus de travail ou de stage, le RSA ou la prime d'activité. Les parts qui y sont mentionnées sont donc des minorants des parts d'adultes percevant telle ou telle prestation.

<sup>11</sup>. Le questionnaire de l'enquête ne permet pas de distinguer l'ADA des allocations versées par Pôle emploi. Il est toutefois ici essentiellement question de l'ADA puisque quatre bénéficiaires sur cinq sont en Cda ou en AT-SA.